

## Collectivité Territoriale de Corse



**Programme Opérationnel FEDER FSE DE CORSE 2014-2020**  
**AXE 2 Priorité d'investissement 2C**  
**« Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire »**

### **APPEL A PROJETS** **«ECOLE NUMERIQUE»**

## **CAHIER DES CHARGES**

*Le présent appel à projet se fonde sur les critères et la méthode de sélection validés par le Comité de suivi régional interfonds du 18 mars 2015 et repris au DOMO (document de mise en œuvre) du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020*

*Approuvé par délibération de l'Assemblée de Corse N°16/101 AC du 26 mai 2016*

**Date d'ouverture de l'appel à projets juin 2016**  
**Date de clôture de l'appel à projets 30 septembre 2016**

## PREAMBULE

Le numérique constitue pour la Corse une réelle opportunité de développement en matière économique, sociale et culturelle, véritable levier de transformation de la société insulaire.

Afin que le numérique joue pleinement son rôle de catalyseur de développement et d'émancipation, il est nécessaire d'agir simultanément sur 3 composantes :

1. Les infrastructures de réseaux de télécommunication ;
2. Le déploiement de services numériques innovants et performants ;
3. Le développement et l'accompagnement des usages numériques au sein de l'ensemble de la population.

L'association de ces trois éléments constitue le terreau fertile d'un développement numérique maîtrisé et non subi. Elle garantit une combinaison vertueuse entre les projets, les hommes et les territoires, au service de l'inclusion des populations et de la reconnaissance de la Corse dans la société de la connaissance et du savoir.

Ainsi, ces trois axes ont été inscrits dans le Programme opérationnels FEDER Corse, pour la période 2014-2020. L'axe 2 du PO FEDER intitulé « *Développer la société de l'information et de la communication au service de la compétitivité et de la cohésion du Territoire* » se décompose en deux priorités d'investissement:

- La priorité d'investissement 2A orientée infrastructure est intitulée : « *Etendre le déploiement de la bande large et la diffusion de réseaux à grande vitesse et favorisant l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique* »,
- La priorité d'investissement 2C orientée services et usages numériques intitulée : « *Renforcement des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative* ».

Les financements FEDER consacrés à l'axe 2 représentent un montant de 16M€ répartis comme suit :

- 11 M€ pour la priorité 2A, **au titre du déploiement du THD sur des zones hors AMII et leurs sites d'intérêt économique ou général,**
- 5 M€ pour la priorité 2C, **au titre du développement de services numériques à destination directe des usagers, dans les domaines de l'e-administration, l'e-éducation et l'e-inclusion.**

Afin d'assurer la cohérence des actions en matière numérique et de satisfaire à la stratégie opérationnelle du PO FEDER FSE 2014-2020 pour la Corse, adoptée par la Commission Européenne le 17 décembre 2014, les fonds FEDER consacrés à l'axe 2 seront alloués au titre d'appels à projets lancés à l'initiative de la Collectivité Territoriale de Corse, en sa qualité d'autorité de gestion des fonds FEDER et FSE pour 2014-2020, après validation par l'Assemblée de Corse.

Les contenus des dossiers déposés au titre de ces appels à projets sont conformes aux critères de sélection définis dans le Document de Mise en œuvre du PO FEDER FSE CORSE pour la période 2014-2020.

## RESUME

Cet appel à projet est réalisé dans le cadre du PO FEDER Corse 2014-2020 axe 2 : *développer la société de l'information et de la communication au service de la compétitivité et de la cohésion du territoire*, priorité d'investissement 2C intitulée « *renforcement des services numériques structurants en matière d'éducation, de santé et de modernisation de l'action publique* ». Celui-ci cible plus particulièrement la mise en place de projets numériques pour l'école (1<sup>er</sup> degré et maternelles).

Il a pour objectif d'identifier et de soutenir, des projets visant à apporter des réponses aux besoins :

- des collectivités locales : d'apporter leur soutien au développement des écoles en encourageant l'usage du numérique au service de l'éducation des plus jeunes.
- des enseignants : d'avoir recours au numérique pour proposer de nouveaux moyens d'apprentissage, étayer leurs pratiques et offrir de nouveaux services éducatifs à forte valeur ajoutée,
- des élèves : de retrouver à l'école un environnement maîtrisé répondant à leurs besoins éducatifs, au sein duquel ils pourront apprendre et se sociabiliser par le numérique,
- de la communauté éducative (élèves, enseignants, parents, collectivités, etc.): de nouer des liens de communiquer à travers l'usage des outils et services numériques,
- de l'ensemble des écoles de Corse, sans discrimination de territoires et de taille : d'avoir accès à des outils et services numériques performants et de pouvoir les mettre en œuvre au quotidien auprès de ses élèves.

Le numérique à l'école est devenu un élément essentiel de la réussite scolaire, cet appel à projet veut apporter sa contribution à l'équipement autour de projets pédagogiques avérés.

Ainsi, tout projet présenté au titre de cet appel à projet, devra être adossé à un projet pédagogique d'école, clairement identifié, autour duquel se fédère une communauté d'enseignants motivés et formés. Les projets devront être porteurs d'une dynamique à long terme associant collectivités locales, rectorat de Corse et personnels enseignants.

Sont éligibles, les structures du secteur public et plus précisément les collectivités territoriales ou groupements, établissements publics, associations ayant compétences en matière de premier degré.

Cet appel à projets concerne « **les projets d'école numérique** » à destination d'une ou plusieurs écoles situées en Corse.

Les dossiers retenus pourront bénéficier d'un financement maximal de 50%, sur la base des dépenses éligibles dans le cadre des fonds FEDER. Les co-financements ETAT, REGION ou autres pouvant porter l'assiette de subvention jusqu'à 80% au maximum.

Les projets devront à minima porter sur périmètre budgétaire de 6000€. Des regroupements autour d'un projet global à l'échelle d'un territoire, d'une région ou microrégion sont fortement conseillés.

Cet appel à projets est lancé à un rythme défini par le Conseil Exécutif de Corse. En 2016, la date de dépôt, au plus tard, des dossiers est fixée le 30/09/2016 à 12h00. Le processus de sélection des projets est organisé comme suit :

- Sélection des projets par un jury indépendant et opérée sur la base des critères d'appréciation définis dans le présent appel à projet ,
- Ajustement et constitution du dossier complet,
- Instruction du dossier par la CTC – Service du Développement Technologique, associant les services de l'Etat en qualité de donneur d'avis (SGAC TIC, Rectorat)
- Présentation des dossiers complets au COREPA pour avis,
- Le Conseil Exécutif de Corse prend la décision finale de financement et le conventionnement avec les porteurs de projets.

# Appel à Projets Ecole Numérique

## *Les Caractéristiques générales*

Les technologies numériques offrent un potentiel d'innovation considérable dans le domaine de l'éducation. Cet appel à projet intitulé « Ecole Numérique » répond aux enjeux suivants :

1. Moderniser l'école et lui donner les moyens d'un enseignement de qualité par le numérique;
2. Eviter la fracture numérique entre les écoles en soutenant les projets numériques de territoires;
3. Favoriser le développement de méthodes pédagogiques innovantes, alternatives au service de la réussite scolaire et de l'insertion sociale dans une société de la connaissance et du savoir ;
4. Inciter à la mise en place de projets d'école cohérents et intégrés dans le territoire ;
5. Favoriser les synergies au sein d'une communauté éducative élargie (élèves, enseignants, collectivités, Etat, familles, partenaires extérieurs).

Cet appel à projet est lancé dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER Corse 2014-2020, dont la Collectivité Territoriale de Corse est Autorité de Gestion nationale. : Axe 2 « *développer la société de l'information et de la communication au service de la compétitivité et de la cohésion du territoire* » ;

Il porte sur la mise en œuvre de sa priorité d'investissement 2C intitulée « *renforcement des services numériques structurants en matière d'éducation, de santé et de modernisation de l'action publique* », qui cible notamment le déploiement de projets « école numérique » en lien avec l'éducation. Les bénéficiaires potentiels sont les collectivités territoriales ou groupements, les établissements publics, les associations ayant compétences en matière de premier degré.

Le Présent appel à projet concerne la mise en œuvre d'un projet numérique d'école autour duquel se déploie une architecture matérielle et logicielle ainsi qu'un accompagnement des équipes pédagogiques. Il devra concerner une ou plusieurs écoles situées sur un même territoire de la Corse. Une attention particulière sera accordée aux projets regroupant plusieurs écoles à l'échelle de leur territoire, région ou microrégion.

Avec l'intervention du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020, l'objectif est d'augmenter la population dont les scolaires, utilisatrice des e-services ; réduisant ainsi la fracture sociale et territoriale.

L'appel à projets pourra être relancé à la demande du Conseil Exécutif de Corse. En 2016, la date de dépôt, au plus tard, des dossiers est fixée le 30/09/2016 à 12h00.

Le présent document constitue le cahier des charges.

## ***Périmètre de l'Appel à projets***

Les projets proposés dans le cadre du présent appel à projets devront porter des projets d'école numérique. Il s'agit de projets mettant en œuvre une architecture matérielle et logicielle à vocation pédagogique et de communication autour d'une équipe pédagogique identifiée.

Les Critères

- **Eligibilité géographique :**

Cet appel à projets, s'adresse aux projets déployés sur un ou plusieurs territoires<sup>1</sup> identifié(s) de Corse à destination de la société civile insulaire.

En cas de localisation infra, l'impact attendu du projet sera à démontrer à l'échelle de la zone d'éligibilité géographique.

- **Eligibilité Thématique :**

Le présent appel à projet concerne le développement d'usages et service numérique dans le domaine de l'e-éducation. Il porte sur des projets d'école ayant des objectifs thématiques en lien avec la pédagogie, la communication, les projets de territoires, la médiation numérique, l'e-inclusion, l'innovation éducative.

Quelle que soit la nature et la thématique de la démarche mise en place, la qualité de la demande sera déterminée sur le projet pédagogique élaboré. Celui-ci devra être riche et structurant, favorisant la naissance de nouvelles pratiques éducatives ou de nouveaux échanges entre l'école et son environnement.

- **Périmètre des projets**

Il vise à soutenir des projets d'écoles numériques à l'échelle d'un territoire, d'une région ou d'une microrégion. Il mettra en œuvre un environnement numérique autour de composants matériels et logiciels à destination de la communauté éducative dans le but de concrétiser un projet pédagogique.

Le projet devra concerner une ou plusieurs écoles. Des regroupements autour d'un projet global à l'échelle d'un territoire, d'une région ou microrégion sont fortement conseillés.

**En aucun cas les projets ne concernent le renouvellement d'équipements existants ou l'achat d'équipement sans avoir au préalable élaboré un projet pédagogique avéré et largement explicité.**

La cible doit à minima impliquer la communauté des élèves, de leurs parents et des enseignants.

Le projet doit nécessairement couvrir un territoire cible clairement identifié.

---

<sup>1</sup> Territoires vus ici au sens de la définition des territoires dans le PADDUC et l'éligibilité décrite au sein des DOMO.

Les écoles maternelles figurent dans le périmètre de l'appel à projets.

- **Montant plancher :**

Les projets devront à minima porter sur périmètre budgétaire de 6 000€.

- **Typologie de projets éligibles**

Les projets pourront répondre à la typologie indicative suivante :

- Tableau blanc interactif associés à un contenu pédagogique identifié.
  - Classe mobile permettant l'itinérance au sein de l'école autour d'un projet pédagogique identifié.
  - Tablette dans le cadre d'activités pédagogiques encadrées dans et hors de l'école.
  - Environnement numérique de travail autour d'un socle pédagogique et/ou vie scolaire et/ou communication avec les familles.
  - Pack de développements robotiques dans le cadre d'ateliers de codages.
  - Objets connectés associés à des projets de SVT.
  - Logiciels de carnet de vie, de blog, d'écritures collaboratives en lien avec un projet identifié.
  - Intégration d'objets communicants liés à un projet jeunes enfants maternelle/primaire
  - Outils d'apprentissage des langues vivantes à distance.
- **Les actions ne pouvant être financées :**
  - Toute acquisition non associée à un projet d'école clairement décrit,
  - Tout projet de remplacement de matériel existant,
  - Tout projet d'infrastructure interne (câblage, réseau, connexion internet, aménagement de salle),
  - Tout frais de fonctionnement interne y compris l'accompagnement du projet

## LES CANDIDATS, PORTEURS DE PROJETS

### *Règles d'éligibilité des bénéficiaires ciblés par l'appel à projet*

L'appel à projets vise des projets portés par une structure identifiée comme le porteur de projets.

Les bénéficiaires concernés sont : collectivités territoriales ou groupements, établissements publics, associations ayant compétences en matière de premier degré;

Cet appel à projets concerne « les projets d'école numérique » à destination d'une ou plusieurs écoles situées sur un même territoire de la Corse qui devront se regrouper autour d'un projet global à l'échelle de leur territoire, région ou microrégion.

Le bénéficiaire :

1. Ne pas être en difficulté au sens des lignes directrices communautaires concernant les aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté ;
2. Ne pas faire l'objet d'une injonction de récupération suivant une décision antérieure de la Commission européenne déclarant des aides illégales et incompatibles avec le marché intérieur ;
3. Doit avoir la capacité financière de supporter l'intégralité des investissements nécessaires à la bonne exécution du projet, l'aide étant versée sur factures acquittées ;

### *Taux d'aide*

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'un financement à hauteur de 50% maximum de leur projet au titre du FEDER mesure 2c, qui correspond à un taux d'aide appliqué à l'assiette des dépenses éligibles du projet.

Le taux d'intervention ne pourra excéder 80% concernant les financements publics (co-financements, Etat, Région, autre financement public..).

### *Le financement octroyé par l'appel à projets*

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'un financement à hauteur de 50 % maximum de leurs projets au titre du FEDER qui correspond à un taux d'aide appliqué à l'assiette des dépenses éligibles du projet. Les co-financements (ETAT – REGION - Autres) peuvent atteindre 80 % maximum de l'assiette éligible.

Les bénéficiaires des aides de cet appel à projets signeront une convention FEDER (et/ou autre selon les fonds mobilisés). Ces conventions préciseront les modalités du financement octroyé.



## ***Assiette de dépenses éligibles***

Seules sont éligibles les dépenses à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, celles-ci doivent être spécifiques au projet faisant l'objet de la demande d'aide et le projet ne doit pas être terminé lors de sa présentation au Comité de Programmation des Aides.

**Les dépenses seront précisées dans les conventions d'aides et s'inscrivent dans les catégories admissibles suivantes :**

- Achat de Tableaux blancs interactifs,
- Achat de classes mobiles ou de tablettes,
- Achat d'objets connectés,
- Achat de dispositifs numériques matériels et logiciels,
- Location de licences logicielles, locales ou dans le nuage (*cloud*),
- Prestation d'installation, d'intégration, d'accompagnement de la solution matérielle ou logicielle.

### **Dépenses non éligibles :**

- Production de contenu numérique,
- Imprimantes, scanners, photocopieurs,
- Entretien et maintenance des matériels et logiciels après la fin de la garantie,
- Travaux électriques et de réseau de télécommunications,
- Coût de raccordement, d'installation et de fonctionnement de la connexion internet,
- Aménagement des salles, mobiliers divers,
- Coût de fonctionnement (location de locaux, entretien télécopieurs, abonnement internet, à un outil de gestion, etc.),
- Frais de personnels, salaires, charges internes au porteur de projet.

## ***Engagement des candidats***

Tout participant remettant un dossier de candidature s'engage à :

Autoriser la Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de gestion du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020 à communiquer sur son projet, son bilan et ses résultats dès lors qu'il a été retenu.

Associer la Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de gestion, à toute opération de communication relative à l'opération et y faire figurer le logo de l'Europe.

## ***Confidentialité***

La Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de gestion s'engage à respecter la confidentialité des informations contenues dans le dossier remis par le candidat.

## ***Budget dévolu à chaque projet déposé au titre de l'appel à projet***

Les projets devront à minima porter sur périmètre budgétaire de 6.000€.

Le budget maximal sera apprécié sur la base d'un coût moyen par élève de 500€.

# LA SÉLECTION DES PROJETS

## *Procédure de sélection*

Le processus de sélection des projets est organisé comme suit :

- Sélection des projets par un jury indépendant et opérée sur la base des critères d'appréciation définis dans le présent appel à projet ,
- Ajustement et constitution du dossier complet,
- Instruction du dossier par la CTC – Service du Développement Technologique, associant les services de l'Etat en qualité de donneur d'avis (SGAC TIC, Rectorat)
- Présentation des dossiers complets au COREPA pour avis,
- Le Conseil Exécutif de Corse prend la décision finale de financement et le conventionnement avec les porteurs de projets.

## *Critères de sélection des projets déposés*

Le soumissionnaire dépose sa candidature sur la base du formulaire de réponse joint au présent cahier des charges.

Les critères d'appréciation sont les suivants :

### **1 - Finalité et efficience du Projet**

- Pertinence et cohérence des objectifs du projet d'école, de territoire ou de microrégion,
- Projets de taille critique à l'échelle d'un territoire : Nombre d'écoles, nombre d'élèves, communauté éducative impliquée,
- Outils et services numériques déployés/ projet pédagogique (incluant les enseignants)
- Projets respectant les normes nationales en matière d'accessibilité,
- Modalités de suivi et d'accompagnement du projet,
- Alignement avec les stratégies numériques nationales, régionales (CTC / Rectorat de Corse).

### **2- Capacité technique administrative et financière**

- Qualité de la réponse,
- Aménagement et équipement des locaux en adéquation aux objectifs,
- Nombre d'enseignants mobilisés autour du projet,
- Expériences et compétences de l'équipe pédagogique mobilisée,
- Coût total du projet réparti par élève,
- Coût global du projet et budgétisation de l'autofinancement.

### **3 - Contribution à l'objectif « Augmenter l'usage des services numériques pour garantir la cohésion sociale et territoriale »**

- *Effets sur l'appropriation des usages numériques,*
- Nombre d'élèves concernés ou classe concernées (Année 1 , 2 , 3);
- Nombre d'ETP créés ou maintenus et niveau de qualification,
- Rapport garçon / fille au sein des élèves du projet
- Apport du projet en faveur de la Non-discrimination, l'égalité des chances,
- Apport du projet en terme de Développement Durable.

### **4 - Contribution aux indicateurs du cadre de performance**

- Temps de déploiement de la solution (nombre de mois) et Clarté-Qualité de la planification.

# CANDIDATURES

## ***Date et Modalités de dépôt du dossier de candidature***

*Les dossiers de candidatures seront remis avant le 30 septembre 2016 à 12 heures.*

*par courrier postal avec A.R à l'adresse suivante :*

**Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse  
Collectivité Territoriale de Corse  
Service du Développement Technologique  
Hôtel de la collectivité  
22, cours Grandval  
20181 Ajaccio cedex 9**

**Et par courriel à l'adresse : [aap.ecolenum@numerique.corsica](mailto:aap.ecolenum@numerique.corsica)**

Tout dossier de candidature incomplet ou postérieur à la date sera déclaré irrecevable.

## ***Présentation de la réponse à l'appel à projets***

*Réponse selon le formulaire de réponse (CF ANNEXE).*

## ***Renseignements et Contacts sur l'Appel à projet***

L'appel à projet et le dossier de candidature sont téléchargeables sur les sites suivant de la Collectivité Territoriale de Corse :

[www.numerique.corsica/aapecolenum](http://www.numerique.corsica/aapecolenum)

[www.corse.eu](http://www.corse.eu)

[Contacts :](#)

Email : [aap.ecolenum@numerique.corsica](mailto:aap.ecolenum@numerique.corsica)

[M. Christophe APPIETTO](#)

Tel: 04.95.51.69.10